

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 17 avril 2012 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/12.04/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé : Billy WILLIAMS

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 26.03.2012

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Démission S. DIETENS (membre suppléant Commission de Discipline) pour raisons médicales. La Commission de Discipline lui souhaite un prompt rétablissement. Un nouvel appel aux candidatures (1 membre suppléant NL-VZF et 1 membre suppléant FR-FFBN) sera lancé avant le début de la prochaine saison WP.

3. Évaluation réunion CCA-CSWP-CDWP

Évaluation réunion de coordination CDWP-CSWP-CCA le 16/04/2012. Les représentants de la Commission de Discipline, D. POELMANS et P. GEERAERTS, donnent des précisions sur le déroulement de cette réunion sur base des divers points à l'ordre du jour.

La CDWP approuve les modifications proposées au sujet du Tableau des sanctions automatiques v2012-2013.

Les points suivants sont également examinés : le statut d'un nouveau club inscrit, le cumul de fonctions officielles (coaches, arbitres, etc.) et l'enregistrement des clubs WP lors de la participation aux tournois à l'étranger.

W. GEORGES signale que la CCA, à la demande du Conseil d'Administration, doit établir un code de conduite y compris directives précises afin de déterminer le rôle et les tâches de visionneurs d'arbitres (coaching) lors d'un match WP.

D. POELMANS signale que la numérotation des règlements FINA n'est plus conforme aux règles de jeu WP de la FRBN. Ces anomalies doivent être corrigées.

4. Examen rapports arbitres

4.1. Match 5025/SD GZV – MZV du 25/03/2012: rapport arbitre VANZEVEREN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. VANZEVEREN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach K. DE BRUYNE (MZV) pour carte rouge.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.2. Match 1087/SH1 KZK – MZV du 24/03/2012: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur S. DELANGHE (MZV) pour rouspétance et mauvaise conduite.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4.3. Match 1076/SH1 KZK – CNT du 10/03/2012: décision CCA dd. 30.03.2012

La Commission de Discipline a pris connaissance de la demande de la CCA en date du 30.03.2012 pour convoquer le joueur T. DELORGE (KZK) suite à l'incident pendant la finale du match KZK-CNT le 10.03.2012.

Vu l'appel de KZK Courtrai contre la décision de la Commission Centrale des Arbitres, la Commission de Discipline n'est pas capable pour le moment de donner une suite à cette demande.

4.4. Audition coach G. VANDENHOUDT (HZS)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la demande de comparution volontaire introduite par le coach G. VANDENHOUDT (HZS).

Sont présents: G. VANDENHOUDT – P. CARMANS

Le coach concerné a été suspendu par la Commission de Discipline le 25.05.2010 pour une durée indéterminée jusqu'à comparution volontaire.

Après avoir entendu G. VANDENHOUDT, qui souhaite reprendre ses fonctions officielles au sein de son club, la Commission de Discipline décide de lever la suspension. Par conséquent le coach pourrait reprendre ses activités à condition qu'il soit en possession d'une licence valable auprès de la VZF.

Frais de la séance : à charge de FRBN

5. Divers

Néant

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
LUNDI 14 MAI 2012 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES